

# CHARTRE HÔPITAL AMBASSADEUR DU DON D'ORGANES

Le **Centre hospitalier Sud-Gironde** représenté par son Directeur, M. Christophe MAZIN

Le **Collectif Greffes+** représenté par M. Hervé BUGUET, Président de l'association **AGCPSO**, M. Guiseppe PORETTO, Président de l'association **France ADOT 33**, M. Jean-Pierre BLANC, Président de l'association **France Rein Aquitaine**, et Mme Audrey LAPORTE et Mme Sabine RENAUDIN, déléguées Gironde de l'association **Grégory LEMARCHAL**

Conviennent d'un commun accord de signer cette charte.

## Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons **tous donneurs**, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations et de l'Agence de la biomédecine, **le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant**. Chaque jour, **2 à 3** personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet **enjeu prioritaire de santé publique** afin que **chaque Français fasse part à ses proches de son choix** concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, **moins d'un sur deux en a parlé**, si bien que **leur volonté ne peut être respectée**. Dans 1/3 des cas, les proches dans le doute, préfèrent rapporter une opposition et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, **le Centre hospitalier Sud-Gironde participera à amener le sujet au sein de son établissement en sensibilisant l'ensemble de son personnel (médical et autre), des patients et des visiteurs** : c'est le moyen le plus efficace pour que tous les donneurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir Hôpital ambassadeur du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national permettant de **sauver des milliers de vies chaque année**.

## Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, le présent hôpital se propose de devenir "Hôpital ambassadeur du don d'organes" en installant sur ses lieux stratégiques à forte visibilité (parkings, entrées bâtiments) des panneaux et plaques murales comprenant le ruban vert et la mention « Hôpital ambassadeur du don d'organes » et en les tenant toujours visibles.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de sa mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, l'hôpital peut en fonction de ses moyens :

- Contribuer aux manifestations en faveur du don d'organes telles que **la journée nationale du don d'organes du 22 juin** ou la journée mondiale du 17 octobre afin de contribuer à faire de ces journées des temps marquants où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas ;
- **Sensibiliser ses salariés** au don d'organes avec notamment pose d'affiches (fichier fourni par Greffes+) et informations sur ses divers canaux de communication ;
- **Diffuser l'application don d'organes pour téléphones portables** ;
- **Soutenir la mobilisation des associations œuvrant en faveur du don et de la greffe**, ces dernières s'engageant selon leurs possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles (en collaboration avec la coordination des dons d'organes).